

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3/24/0300 du 19 mars 2025 du Ministre de l'Environnement, la société ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG SA a été autorisée relative à l'exploitation d'un site radiotechnique à Schoenfels, LUREF : 74203, 86837.

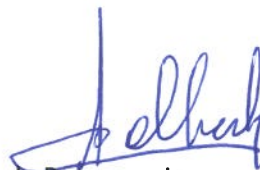
Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 31 mars 2025



le Secrétaire



le Bourgmestre



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU